Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace
Mission reconnue d'utilité publique

6 route de Bergheim - 67600 Sélestat
03 88 58 38 48 - info@ariena.org
www.ariena.org

Sélestat, le jeudi 8 septembre 2016

A l'attention de Madame, Monsieur
Le Chef d'établissement

Objet : Dispositif pédagogique « Protéger l'Environnement, J'adhère ! » et sa déclinaison sur le thème du sol

Madame, Monsieur,

L'association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (Ariena) propose pour la 20ème année, en partenariat avec l'Académie de Strasbourg, l'opération « Protéger l'Environnement, J'adhère ! ». Il s'agit d'un dispositif de soutien qui vise à impulser et à accompagner les projets d'éducation à la nature et à l'environnement au sein des établissements scolaires. Il permet de sensibiliser davantage les élèves à la protection de l'environnement, en réalisant avec eux, par une approche de terrain concrète et sensible, un projet d'action qui favorise l'initiative.

Pour cela, ce dispositif vous offre le soutien pédagogique et technique d'un animateur professionnel de l'éducation à l'environnement qui vous accompagnera à raison de 12 à 15h maximum réparties tout au long de l'année scolaire. Le site www.ariena.org/pej, sur lequel vous trouverez des idées de projet, vous permettra d'en savoir plus.

Profitez également du dernier cahier d'ariena « La face cachée du sol » pour mener un projet sur le thème du sol et partir à sa découverte, comprendre comment il se forme et de quoi il est constitué, découvrir sa biodiversité, prendre conscience des liens qui existent entre le sol et l'activité humaine, et encore de nombreux autres aspects faisant écho aux programmes scolaires. Un guide pédagogique interactif du cahier vous accompagnera parallèlement dans la mise en œuvre des activités et des expériences.

Les versions numériques du cahier de l'élève et du guide pédagogique sont disponibles en ligne en suivant ce lien.

fax : 03 88 58 38 41
n° SIRET : 313 955 643 00025
code APE : 9499 Z
association inscrite au tribunal d'instance de Sélestat sous le volume XI-fol.10

En fin d'année 2015 chaque collège a reçu deux exemplaires du cahier d'ariena. Sachez qu'il est également possible pour l'ensemble des établissements scolaires intéressés de se procurer gratuitement un lot de cahiers, en contactant soit l'Ariena, soit la Délégation académique à l'action culturelle du Rectorat.

Dans la mesure où vous êtes intéressés par ce dispositif, les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site de l'Ariena (dossiers accessibles après identification à votre compte ou après création de celui-ci via la page mon compte) et sont à renvoyer ensuite à l'Ariena **avant le 15 novembre 2016**.

Prenez soin de lire toutes les indications présentes sur la page marche à suivre du site de l'Ariena. Vous devrez notamment y faire une pré-inscription pour obtenir votre fichier d'inscription, à faire ensuite signer par les différentes parties (veillez donc à anticiper les éventuels délais de signatures afin que le dossier soit reçu dans les temps).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Guillaume Simon, coordinateur du dispositif à l'Ariena, au 03 88 58 38 47 ou par mail : guillaume.simon@ariena.org.

En espérant que ces dispositifs pédagogiques répondent à vos besoins en vous permettant, à vous et/ou à vos collègues, de mener à bien votre projet d'éducation à la nature et à l'environnement au sein de votre classe, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Elisabeth Lesteven
Directrice de l'Ariena

P.J. : plaquette de présentation du dispositif « Protéger l'environnement, j'adhère ! »

Dossier suivi par :
Guillaume Simon – ligne directe : 03 88 58 38 47 – adresse mail : guillaume.simon@ariena.org

fax : 03 88 58 38 41
n° SIRET : 313 955 643 00025
code APE : 9499 Z
association inscrite au tribunal d'instance de Sélestat sous le volume XI-fol.10